

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1046

présenté par

Mme Allain, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« agricole »

le mot :

« agroécologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le lien entre agriculture et biodiversité est réel lorsque l'agriculteur met en œuvre des pratiques culturales durables. Tels que le maintien des haies, des bocages, des plantes intermédiaires.

Au contraire, la standardisation des semences et des espèces ou encore le clonage des plantes pour leur reproduction peuvent être destructeurs de la biodiversité.

L'usage des pesticides est préjudiciables aux sols, l'eau et l'air et pour de nombreuses espèces invertébrés, d'insectes, créant ainsi des pertes d'équilibres biologiques et la diversité animale sauvage comme les oiseaux et les papillons qui ont pour certains totalement disparus en moins de 30 ans.

Cet amendement met en lumière les pratiques qui doivent être encouragées pour maintenir et développer la biodiversité naturelle et cultivée : les pratiques agro-écologies, telles que définies dans l'article 1 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.